N.1. Octobre 1935. Paraît comme manuscrit.

FEUILLE D'INFORMATION

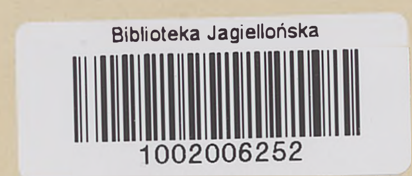
DE L'ASSOCIATION POLONAISE DES EDITEURS DE JOURNAUX ET DE PERIODIQUES

Adresse: Polski Związek Wydawców Dzienników i Czasopism,
Krakowskie Przedmieście 40,
Warszawa 1.

M.M. les Directeurs des journaux, et en premier lieu des publications, consacrées aux questions de la Presse, sont prié d'insérer les informations ci-dessous dans les journaux qu'ils dirigent, et de bien vouloir faire envoyer à l'Association Polonaise pour information le numéro dans lequel ces informations seront publiées.

Le contenu de la Feuille d'Information peut être utilisé même sans indication de la source et sans réserves, concernant les transformation.

Sommaire:







VIII-me Congrès de la Fédération Internationale de la Presse Technique et Professionnelle.

Les 15-18 septembre 1935 s'est tenu à Varsovie, sous le patronage de M. le Président de la République de Pologne et sous la présidence de représentant de l'Association Polonaise de la Presse Technique - le VIII-me Congrès de la Fédération Internationale de la Presse Technique et Professionnelle. Les représentants des groupements de la presse technique et professionnelle de 9 pays d'Europe ont pris part à ce Congrès, à savoir: l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, l'Estonie, la France, l'Italie, la Pologne, la Suisse et la Hongrie, représentant plusieurs milliers de publications spéciales du domaine de la technique et du transport, du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Comme chefs des sections nationales assistaient au Congrès MM: W. Bischoff /Allemagne/, O. Fischer /Autriche/, E. Colomina /Espagne/, A. Bosc /France/, E. Jutassy /Honrie/, F. Tajani /Italie/, A. Pawłowski /Pologne/, E. Butikofer /Suisse/. En conclusion des délibérations du Congrès, qui ont duré trois jours et étaient consacrées principalement aux problèmes de la circulation internationale des publications techniques et professionnelle, aux tarifs postaux de transport, au projet d'une convention-type de publicité ainsi qu'au projekt de la création d'un bureau central de la publicité - on a décidé de modifier l'appellation de la Fédération qui sera dénommée désormais "Fédération Internationale de la Presse Technique et Périodique". M. Auguste Bosc, chef de la délégation française, a été élu président de la Fdération et, en cette qualité, présidera le prochain Congrès, qui se réunira en 1937 à Paris.

Les participants du Congrès ont été reçus par M. le Président de la République, la municipalité de Varsovie, la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Association Polonaise de la Presse Technique ainsi que par l'Association Polonaise des Editeurs de Journaux et de Périodiques.

L'Association Polonaise des Editeurs de Journaux et de Périodiques a donné en l'honneur des Congressistes, une réception qui a fournir aux hôtes étrangers l'occasion de prendre contact avec le monde polonais de la politique et de la presse.

Une commission mixte d'editeurs et de journalistes en Pologne.

A la suite des négociations engagées entre les représentants des éditeurs de journaux et de périodiques et de journalistes en vue de régler diverses questions de principe intéressant les deux groupes, et plus particulièrement les problèmes se rattachant au statut de la profession de journaliste - une première conférence a réuni à Varsovie, en juin 1935, les délégués de l'Association Polonaise des Editeurs de Journaux et de Périodiques et de l'Association des Journalistes de Pologne, ayant pour objet les mesures à prendre en vue de protéger le titre de journaliste et de rédacteur.

Il a été décidé, au cours de cette conférence, de créer une commission mixte composée des représentants de l'Association des Editeurs et de l'Association des Journalistes et chargée de régler les questions ayant trait à la presse et intéressant les deux groupements.

On a décidé notamment de charger la commission d'assurer la protection efficace du titre de journaliste et de rédacteur en établissant un registre où seraient inscrites les personnes ayant droit aux titres en question, registre revu et remis à jour tous les ans.

Changements a la S.A."Polskie Radjo".

En juillet 1935 le Trésor Public polonais s'est rendu acquéreur, d'un groupe d'actionnaires privés. d'un pacquet d'actions de la Société Anonyme "Polskie Radjo" /Radio-Pologne/ en portant ainsi son portefeuille à 80% environ de la totalité du capital-actions.

En relation avec le changement ci-dessus le directeur général de la S.A."Polskie Radjo" M.Chamiec a quitté son poste et a été remplacé par M.Roman Starzyński, ancien directeur de l'Agence Télégraphique Polonaise, chef du cabinet du Ministre des Postes et Télégraphes.

La collaboration de la Poste avec la Presse en Pologne.

Au cours de cet été, le Ministère des Postes polonais a envisagé la possibilité de collaboration des bureaux avec la presse dans le domaine de la vente des journaux au numéro en province.

Maintes petites localités polonaises sont insuffisament desservies par les colporteurs-détaillents, au détriment des interêts des éditeurs. D'autre part, la poste constitue, en quelque sorte, un des centres de la vie des petites bourgades provinciales.

A la suite des pourparlers avec l'Association Polonaise des Editeurs de Journaux, le Ministère des P.T.T. polonais a introduit dans 200 agences postales en province la vente des journaux aux guichets, et ceci à titre d'essai pour les mois de juillet et d'août. Les résultats de cette entreprise peuvent être considérés comme satisfaisants, et l'analyse à démontré que ce procédé peut donner des résultats intéressants, spécialement dans le domaine de la propagande de la vente des journaux.

En prenant en considération les faits ci-dessus, le Ministère des P.T.T. a décidé de mettre les bureaux de poste à la disposition de la presse, particulièrement dans les localités non-desservies par le colportage; à cet effet, dans les règlements postaux touchant les service de presse un chapitre a été introduit relatif à la vente des journaux par les bureaux de poste. D'après les nouvelles dispositions, chaque éditeur, sauf consentement de la direction compétente des P.T.T., peut utiliser les bureaux de poste pour la vente de son journal. Le port, aller et retour, est à la charge de la poste, celle-ci touche cependant une commission fixée en pourcentage sur les bénéfices de vente. En outre la poste accorde des facilités aux journaux désireux de faire une campagne de propagande dans les localités où leur vente se fait par l'intermédiaire des bureaux de poste, et assure, à titre gracieux, la correspondance entre les éditeurs et les bureaux de poste vendant journaux et périodiques.

L'action de propagande de l'Association Polonaise des Editeurs.

Les organes de l'Association Polonaise des Editeurs ont entrepris, il y a deux ans, une vigoureuse campagne de propagande pour répandre dans les masses le goût de la lecture.

Les expériences acquises au cours des dernières années prouvent que la fondation de salles de lecture gratuite de journaux et de périodiques constitue l'instrument le plus efficace de cette propagande. Ces salles de lecture doivent être établies pour un temps limité, dans des lieux particulièrement fréquentés tels que les exposi-

tions,les foires etc.

Cette année, la Foire Internationale de Poznań en a fourni l'occasion. L'Association Polonaise des Editeurs y a installé une salle de lecture où tout visiteur pouvait gratuitement feuilleter journaux et revues. La salle de lecture a eu un grand succès et n'a pas manqué de servir l'action de propagande poursuivie par l'Association.